

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 2022/07/27 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE DEMATERIALISATION DES PROCÉDURES AVEC LE CIG (CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE)

L'An Deux Mille vingt-deux, le six juillet à 20 heures 04, les Membres du Conseil Municipal d'Ecquevilly, régulièrement convoqués le 30 juin 2022 conformément aux articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc HERZ, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur Marc HERZ, Monsieur Christian ARNOULT, Madame Nathalie MADELAINE, Monsieur Joël EVANO, Madame Monique BATTISTINI, Monsieur Bernard CLOTTE, Madame Sandrine BEAUMESNIL, Monsieur Christian CORNET,

Monsieur Alain BARRE, Madame Virginie ROTH, Monsieur Édouard MENDY, Monsieur Renaud MAGNARDI, Monsieur Mehdi BEL MOUDANE, Monsieur Christophe VERGER,

ABSENTS :

Madame Jihane SAIDI, Madame Nourhan SAIDI, Madame Karen VALLÉE, Madame Hélène VACHOT, Monsieur Mathias VERDIER, Monsieur Rodophe PIETTE

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Daphnée CADELICE, Monsieur José CASTELL, Monsieur Christophe DUBOIS, Madame Denise GALTÍÉ, Madame Isabelle BONNETON, Madame Audrey TILLARD, Madame Coralie DEMISSY

POUVOIRS :

Madame Daphnée CADELICE donne pouvoir à Madame Sandrine BEAUMESNIL

Monsieur José CASTELL donne pouvoir à Nathalie MADELEINE

Madame Denise GALTÍÉ donne pouvoir à monsieur HERZ

Madame Audrey TILLARD donne pouvoir à madame BATTISTINI

Madame Coralie DEMISSY donne pouvoir à Monsieur Mehdi BEL MOUDANE

Monsieur Christophe DUBOIS donne pouvoir à MADAME Virginie ROTH

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	27
PRESENTS :	14
PROCURATIONS :	06
VOTANTS :	20

Monsieur MAGNARDI a été désigné Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/07/27 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE DEMATERIALISATION DES PROCEDURES AVEC LE CIG (CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 et L2113-7,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,

Considérant l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Herz,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 d'approuver l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;

Article 2 de décide d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;

Article 3 d'autoriser son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Article 4 d'indiquer son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :

- Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
- Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;
- Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique ;

Article 5 d'habiliter le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés ;

Article 6 d'autoriser son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;

Article 7 de décider que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

La convention constitutive du groupement de commande « Dématérialisation des procédures » est annexée à la présente délibération ;



Le Maire,

Marc HERZ